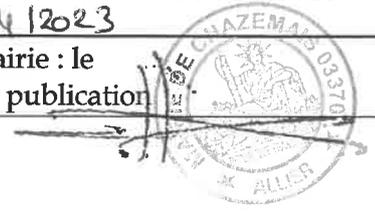


Visé par le Maire et secrétaire de séance

07/04/2023

Affiché en Mairie : le
Envoyé pour publication



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 avril 2023

Date de convocation : 27 mars 2023

Ont participé : Le Maire, Christophe LECLERC ; Les adjoints, CHARRET Thierry, THOMAS Lionnel, CHEMINOT Anyta ; Les conseillers et conseillères : DUMONTET Sylvie, LAMY Dolorès, KURAST Xavier, GIBERT Dominique, LAFAYE Jérôme, GUIGNARD Sébastien /formant la majorité des membres en exercice. M.GIBERT Dominique, a été désigné comme secrétaire de séance.

Excusé : JAMET Jérôme (a donné pouvoir à Thierry CHARRET)

Procès-verbal

15 délibérations adoptées à l'unanimité (11 voix pour)

→ ***n°15/2023 : Vote du Compte de Gestion 2022***

Les comptes de l'ordonnateur, Monsieur le Maire, sont conformes à ceux du comptable. De l'exercice 2022, il ressort une situation excédentaire en section de fonctionnement d'un montant de 57 315,59 euros et en section d'investissement de 9 898,86 euros, d'où un résultat global de 67 214,45 euros.

→ ***n°16/2023 : Approbation du Compte administratif 2022***

De l'exercice 2022, il ressort une situation excédentaire en section de fonctionnement d'un montant de 196 584,16 euros et en section d'investissement de 36 191,41 euros, tenant compte ici des reports de l'année précédente, d'où un résultat global de 232 775,57 euros.

Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts locaux à hauteur de 41,77% et des dotations d'Etat pour 32,25 %.

Environ 80% du budget, les deux sections confondues, ont été réalisés. Ce qui fut une bonne année de réalisations.

→ ***n°17/2023 : Affectation des résultats de l'exercice 2022 à l'exercice budgétaire 2023***

Les résultats mentionnés ci-dessus sont affectés à l'exercice 2023. Les recettes de fonctionnement seront abondées de 189 530,26 euros et celles de la section d'investissement de 40 245,31 euros.

L'encours de la dette 2022 sera de 23 822,83 € (22 441,24 € de capital et 1 381,59€ d'intérêts). Le montant est similaire à celui de l'année précédente avec 5 emprunts en cours dont 1 arrivera à échéance en 2024.

Les dotations d'Etat augmentent légèrement et devraient s'élever à 153 257 euros.

Concernant les impôts locaux, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux communaux puisque les bases des impositions locales augmentant, des recettes supplémentaires seront ainsi générées.

Une saine situation budgétaire ainsi présentée permet d'envisager sereinement la réalisation des projets de l'année 2023. Les élus se réjouissent de la bonne santé financière de la commune et de sa gestion rigoureuse.

→ **n°18/2023 : Vote du Budget Primitif 2023**

Ont été votées : une section de fonctionnement à 681 566,09 euros et une section d'investissement à 492 261,14 euros.

Des programmes d'investissements pour 377 400,00 euros et un reste à réaliser de 2022, de 87 355,31 euros.

L'année devrait être bien remplie, nourrie de **nombreux projets d'investissements**. On y retrouve le traditionnel programme de rénovation de la voirie : Chemin de La Bellevue, Route du Désert et l'entrée du Chemin du Centre de la France pour un bel accès à la Maison du Randonneur bientôt inaugurée à Villevendret.

Les logements communaux vont faire peau neuve avec des travaux principalement de rénovation énergétique.

L'église Saint-Denis, monument historique inscrit du XIIème siècle, et sa place publique, font l'objet de diagnostics préalables aux travaux qui porteront principalement sur la Maison du Garde. Le tout étant motivé par une redynamisation du centre bourg.

D'autres travaux plus ordinaires porteront sur l'entretien du bâti communal et sur la protection du patrimoine.

Le clou du spectacle sera une formidable exposition de photographies anciennes, préparée avec l'aide des villageoises et villageois. Ce sera aussi l'installation de pupitres photos sur les différentes places du bourg.

Le budget a été voté à l'unanimité.

→ **n°19/2023 : Vote du Budget Primitif 2023 et attribution de subventions aux associations**

Les subventions aux associations communales ont été votées en même temps que le budget. Trois élus participants aux bureaux d'administration des associations bénéficiaires de subventions se sont abstenus.

→ **n°20/2023 : Fixation des taux d'imposition des trois taxes locales (TFB-TFNB-THRS)**

Le produit fiscal attendu devrait s'élever à 263 834,00 euros et les allocations compensatrices versées par l'Etat seront de 6 861,00 euros.

Les taux de la fiscalité locale votés à l'unanimité sont une fois de plus inchangés : taxe foncière bâtie 35,37%, taxe foncière non bâtie 47,09% et taxe d'habitation sur les résidences secondaires 24,66%.

Depuis plusieurs années, la commune ne perçoit plus la cotisation foncière des entreprises ; la communauté de communes du Pays d'Huriel verse une attribution de compensation de 7 017,00 euros.

Un mécanisme de compensation est instauré par l'Etat afin que la perte de recette fiscale, du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, soit couverte.

→ **n°21/2023 : Versement d'une subvention à IFI 03**

Le centre de formation d'apprentis (IFI 03) a sollicité la commune et obtenu une subvention de 46 euros pour un apprenti domicilié à Chazemais.

→n°22/2023 : Demande de subvention régionale pour la réhabilitation de la Maison du garde située au cœur du bourg à proximité de l'église

Le Maire a été invité à signer le contrat Région 2023-2026 par lequel le projet de réhabilitation de la maison du garde sera subventionné à hauteur de 40% du montant HT des travaux.

→n°23/2023 : Demande de subvention départementale pour la réhabilitation de la Maison du garde située au cœur du bourg à proximité de l'église

Le montage financier du projet est en cours ainsi que l'évaluation du coût global de l'opération. Des démarches sont effectuées auprès des différentes instances en vue d'obtenir un subventionnement public à hauteur de 80% du montant HT des travaux.

→n°24/2023 : Demande de subvention d'Etat au titre de la D.E.T.R pour la réhabilitation de la Maison du garde située au cœur du bourg à proximité de l'église

Le montage financier du projet est en cours ainsi que l'évaluation du coût global de l'opération. Des démarches sont effectuées auprès des différentes instances en vue d'obtenir un subventionnement public à hauteur de 80% du montant HT des travaux.

→n°25/2023 : Demande de subvention DRAC pour le diagnostic portant sur l'état architectural de l'église Saint-Denis

Préalablement aux travaux cités ci-dessus, il faut connaître l'état architectural du monument historique proche, à savoir l'église datant du XIIème siècle. La DRAC est sollicitée pour l'obtention d'un subventionnement de 40% du diagnostic évalué à 17 236 euros HT.

→n°26/2023 : Demande de subvention départementale pour les travaux de voirie prévus Chemin de La Bellevue et Route du Désert

Par cette délibération, c'est l'assiette de calcul de la subvention qui change. Le Conseil départemental est sollicité pour 30% du coût total HT soit à hauteur de 8 405,70 euros.

Par ailleurs, la rénovation de l'entrée du Chemin du Centre de la France est prévue pour améliorer l'accès à la Maison du Randonneur.

→n°27/2023 : Demande de subventions pour la rénovation énergétique et la réhabilitation des logements communaux situés au 3 et 7 Route de Vallon-en-Sully

Le montage financier du projet est en cours ainsi que l'évaluation du coût global de l'opération. Des démarches sont effectuées auprès des différentes instances en vue d'obtenir un subventionnement public à hauteur de 80% du montant HT des travaux : fonds vert, aide départementale et aide régionale.

→n°28/2023 : Paiement d'heures complémentaires dans l'attente d'un temps complet

Dans l'attente de la mise en œuvre administrative d'un changement de poste et de temps de travail au niveau du service technique, les élus s'accordent pour régler des heures complémentaires en faveur de ce nouveau poste à temps complet.

→n°29/2023 : Détermination des rythmes scolaires 2023 2024

Suite au conseil d'école réuni en février 2023, les élus proposent de renouveler les mêmes rythmes scolaires pour la prochaine rentrée à l'école Hubertine AUCLERT.

Autres Points divers développés (sans délibération) :

- Les travaux de la Maison du Randonneur sont achevés et une grande randonnée de Printemps va y être organisée très prochainement. Un règlement intérieur va être déterminé pour expliquer son fonctionnement. L'inauguration officielle devrait avoir lieu le vendredi 16 juin à 18h00 avec tous les habitants de la commune.
- Un travail va se faire concernant le logo graphique, inexistant jusqu'alors, pour identifier, personnaliser la commune de Chazemais.
- La Municipalité organise le jeudi 25 mai, en partenariat avec le corps enseignant et le syndicat intercommunal, un voyage extra-scolaire intergénérationnel à Noyant d'Allier, pour la visite du musée de la mine et du palais de la miniature ainsi que le parc du dragon. Quelle joie d'offrir la perspective d'une très belle journée partagée par nos enfants et nos aînés.
- La municipalité continue d'affirmer son rejet du projet éolien porté par la société BORALEX, à qui elle a demandé de notifier l'abandon de ce projet. Elle a précisé ce positionnement lors d'une réunion à forte affluence organisée en mars par le collectif environnement Epineuil – Saint-Vitte.
- Le Maire annonce que l'atelier appartenant à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel, situé au cœur du bourg, en face de la salle polyvalente, sera désormais dédié à l'habitation. Les élus sont ravis d'avoir l'opportunité d'y accueillir une nouvelle famille.

Chazemais s'anime, Chazemais se cultive - calendrier

Lundi 10 avril : Traditionnelle Chasse aux œufs, organisée avec le Grillon, au stade

Dimanche 23 avril : Ouverture de la Maison du Randonneur : grande rando de printemps, organisée par Gym Détente

Vendredi 28 avril : Atelier Santé Environnement, organisé avec le Grillon

Lundi 8 mai : Cérémonie Victoire 1945, organisé avec l'école

Samedi 13 mai : ouverture de la pêche au carnassier, à l'étang communal

Jeudi 25 mai : Voyage périscolaire intergénérationnel organisé par la Municipalité, à Noyant d'Allier

Prochain Conseil Municipal, le mardi 23 mai à 18h15